

# Solidaires

# Sud

## **Accord salarial à CHARLESTOWN : À vous de décider !**

“C’est la crise, les affaires ne vont pas bien” tels sont les refrains et prétextes assésés par la Direction pour refuser toute augmentation salariale générale. C’est bien sûr le gros point négatif de cette conclusion de négociation.

Est-ce le fait de l’apparition de SUD depuis notre représentativité? La Direction est apparue moins rigide dans la discussion que par le passé, ce qui se traduit par quelques avancées sociales. Vous trouverez ci-dessous le tableau de nos revendications et l’accord final que la Direction soumet à notre signature.

### **Fidèles à nos engagements de proximité nous attendons vos avis pour décider de notre signature ou pas de cet accord.**

Les premiers avis qui nous remontent sont défavorables à la signature.

**Dans la région lyonnaise des salariés sont prêts à se mobiliser au besoin jusqu’à la grève.**

#### **Les revendications de SUD**

- Augmentation des salaires de 200€ pour toutes et tous.
- Augmentation de la prime d’habillement à 2€ par jour travaillé ou prise en compte comme du temps de travail effectif, des 15 minutes que nous prenons avant et après notre prestation afin de nous habiller.
- Égalité de la rémunération hommes/femmes.
- Primes repas portées à 6,80€.
- Paiement du temps que nous prenons pour aller changer nos uniformes 2 fois par an comme du temps de travail effectif.
- Prime transport remboursée à 100% quelle que soit la région.
- Augmentation du budget des Activités Sociales et Culturelles Charlestown à 1% (le budget est aujourd’hui à 0,70%)

#### **Les propositions de la Direction**

- **Refus de toute augmentation générale** ne serait-ce que pour couvrir l’augmentation du coût de la vie à défaut de reconnaître la qualité du travail fourni par l’ensemble des hôtes et hôtesse.
- **Frais de transports remboursés à 100% pour les hô-**

#### **tesses et hôtes de réserve**

La Direction s’engage à rembourser 100% le pass navigo mensuel ou l’équivalent de celui-ci en remboursement de frais kilométriques, au bénéfice des hôtesse et hôtes de réserve.

Le remboursement du pass navigo (ou l’équivalent en régions) se ferait par rapport au site le plus éloigné du domicile du salarié.

Selon la Direction, on ne peut pas rembourser à 100% les frais de transports pour tous les salariés car auprès de l’URSSAF, cela passerait pour une « prime déguisée », alors que pour les « réserve », la particularité du poste justifie ce remboursement... Cette proposition concerne 5% des salariés.

#### **-Paiement d’une heure supplémentaire 2 fois par an pour les changements de tenue printemps et hiver**

La Direction se réserve le droit d’établir un planning spécifique à chaque salarié pour les changements de tenues : celui-ci devra être respecté, sous peine de ne pas être payés pour ce temps.

#### **-Remboursement des frais de pressing augmentés à 55€/mois.**

#### **-Suppression des jours de carence après 5 ans d’ancienneté dans l’entreprise**

Cette proposition concerne environ 200 salariés.

**SIGNER ou NE PAS SIGNER, telle est la question ?**

**Votre avis compte! Donnez-le sur l’adresse mail:**

**contact@sudcharlestown.com**

## Se syndiquer est un droit

Plus nous serons nombreux à être syndiqués, plus nous pourrons faire valoir nos droits, plus nous pourrons nous faire entendre afin d'obtenir plus et mieux (de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail, un Comité d'entreprise actif...)

Se syndiquer, c'est renforcer et participer à un contre-pouvoir face à l'employeur.

N'hésitez pas à nous poser vos questions concernant le droit du travail, ou à nous informer de problèmes que vous rencontrez dans votre quotidien de salarié-e-s.



## SUD, UN SYNDICAT QUI SE DÉVELOPPE

SUD est en plein essor dans les entreprises liées à l'activité des centres d'appels

Nous sommes présents et actifs aussi bien dans les entreprises de télécommunications que chez les prestataires de services (Orange, SFR, Téléperformance, Webhelp, Acticall, Callexpert, Coriolis...).

### Pour joindre les élu(e)s SUD

**Mme KOHONEN Emmi** : élue CE et DP et déléguée syndicale sur le bassin de Paris

Mobile : 06 33 87 07 37

(emmi@sudcharlestown.com)

**M. MEDIONI Edouard** : élu CE

(edouard@sudcharlestown.com)

**Mme KOULALI :Saida**: élue CE et déléguée syndicale sur le bassin de Lyon

(saida@sudcharlestown.com)

### CONTACT SUD-CHARLESTOWN

contact@sudcharlestown.com

**Mme KOHONEN Emmi** : 06 33 87 07 37

**Patrick MAHÉ** : 01 44 62 12 23

**Olivier MARTINEZ** : 01 44 62 13 25

mail : sudt75@sudptt.fr

## BULLETIN D'ADHÉSION

NOM:

Date de naissance :

PRÉNOM :

Adresse mail

Téléphone professionnel :

Professionnelle :

Téléphone personnel :

Portable :

Personnelle :

Adresse personnelle :

Entreprise :

Activité ou fonction :

Date d'entrée :

Qualification :

Type de contrat :

Temps partiel :

Salaire brut :

Bulletin à renvoyer à

SUD télécom Paris  
25 rue des Envierges  
75020 PARIS